



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



20 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt janvier deux-mille-vingt (20 janvier 2020) à laquelle sont présents et forment le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Est absent : M. Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 001.01.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 20 JANVIER 2020**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale - Autorisation ;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2020;
 - 7.2. Appropriation de fonds pour les projets de l'année 2020;



- 7.3. Aide financière à divers organismes;
- 7.4. Aide financière à divers organismes externes;
- 7.5. Office municipal d'habitation – approbation du budget 2020;
- 7.6. Activité-bénéfice du Centre de prévention du suicide Le Faubourg;
- 7.7. Autorisation de signature pour Postes Canada;
- 7.8. Demande à la MRC des Laurentides pour inscription des terrains vagues desservis;
- 7.9. Contrat de licence et d'abonnement relatif au système Edilexpert;

8. Travaux publics

- 8.1. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);
- 8.2. Appropriation de fonds pour l'achat d'une pelle à neige pour le Ford F-250;

9. Urbanisme et environnement

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- 11.2. Appropriation de fonds pour la semaine de relâche;
- 11.3. Remboursement des frais relatifs au cours de sauveteur;
- 11.4. Appropriation de fonds pour un mandat pour l'inspection du Pavillon des loisirs;
- 11.5. Appropriation de fonds pour un mandat pour la préparation d'un plan préliminaire du nouveau Pavillon des loisirs;

12. Bibliothèque

13. Période de questions

14. Avis de motion et règlements

15. Comptes

- 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 002.01.2020 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée



6.1 **RÉS. 003.01.2020** **APPEL D'OFFRES POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE - AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres public, avec pondération, pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022, avec option de renouvellement, conformément au devis, ainsi qu'aux dispositions du règlement numéro 2019-312 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire et de l'article 936.0.1.1. du Code municipal du Québec.

La présente résolution annule et remplace la résolution numéro 194.09.2019.

Adoptée

7.1 **RÉS. 004.01.2020** **AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	97 835 \$
Salaires	140 à 150	1 773 475 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	424 453 \$
Poste et transport	320 à 329	12 880 \$
Téléphonie	331	25 730 \$
Gestion piscine, analyses d'eau	411	59 550 \$
Assurance générale	421	82 542 \$
Services de la Sûreté du Québec	441	361 940 \$
Contrat de déneigement	443	216 752 \$
Collecte des matières résiduelles	446	132 862 \$
Gardiennage et sécurité	451	2 003 \$
Immatriculation des véhicules	455	15 080 \$
Cotisations et abonnements	494	38 210 \$
Location de bâtiment	511	5 250 \$
Location de terrain	512	2 560 \$



Location de matériel	513	1 100 \$
Électricité	681	161 806 \$
Intérêts sur la dette à long terme et frais d'émission	800 à 899	103 994 \$
Quote-part MRC	951	458 952 \$
Quote-part OMH	963	18 000 \$
	Total des dépenses incompressibles	3 994 974 \$
	Total du budget	5 837 034 \$
	% des dépenses incompressibles sur le budget total	68.44 %

Adoptée

7.2 RÉS. 005.01.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES PROJETS DE L'ANNÉE 2020

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
 APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour les projets acceptés lors du budget 2020, selon le mode de financement suivant :

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 293 885 \$ réparti dans chaque projet selon tableau ci-dessous.

Mise à jour Office 2019	9 538 \$
Téléphonie IP	1 260 \$
Écran pour salle de conférence	2 000 \$
Étude de communication	25 000 \$
Sauvetage hors route	1 013 \$
Cylindres d'air	2 835 \$
Collecte ICI	20 998 \$
Noms de rues	22 782 \$
Entrée de l'hôtel de ville (pave unis)	10 499 \$
Remplacement des lumières cobra par des LED	124 241 \$
Asphalte froid	5 249 \$
Patrouille nautique	25 000 \$
Anekdote (projet Village-Relais)	1 000 \$
Ordi pour communication gare vs BAT	1 000 \$
Rénovation bâtiment gare	30 000 \$
Lance-balle pour terrain tennis	945 \$
Activités culturelles & costumes et accessoires	2 125 \$
Jeux de société	630 \$
Salon du livre 2020	1 470 \$
Ordinateurs publics	2 100 \$
Persévérance scolaire	4 200 \$



- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de mise à niveau des stations de pompage soient appropriées de l'excédent affecté réservé à l'égout ou par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), au coût net maximal de 271 611\$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au stationnement de la Montagne verte soient appropriées du fond de parcs et terrains de jeux, au coût net maximal de 5 000 \$.

Adoptée

7.3

RÉS. 006.01.2020 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Association des propriétaires au lac Labelle: 17 000 \$
- Association des propriétaires du lac Joly: 1 000 \$
- Association chasse et pêche de Labelle: 1 500 \$
- Chambre de Commerce de Labelle: 4 000 \$
- Club de ski de fond de Labelle: 2 000 \$
- Comité de la Gare: 2 084 \$
- Comité des Loisirs: 6 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle: 8 000 \$
- Fondation-école primaire Le Tremplin : 500 \$
- Maison des Jeunes de Labelle: 5 000 \$
- Scouts : 300 \$
- Société d'Histoire de la Chute-aux-Iroquois: 2 000 \$
- Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxes annuel.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

D'accorder et de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260 ou de la résolution 279.10.2017, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1^{er} mai 2020, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- APROLL 25 000 \$
- Association de la branche Ouest/Chadrofer: 1 848 \$
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins: 1 376 \$
- Propriétaires Chemin des Tourterelles 1 027 \$
- Association de la branche nord du chemin Petit Lac-Caribou 1 438 \$



Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-330-00-970.

Adoptée

7.4 RÉS. 007.01.2020 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Écluse des Laurentides: 2 525 \$
- Clinique médicale de Labelle -Comité des médecins: 5 000 \$
- Comité Football Les Voyageurs : 1 350 \$
- Polyvalente Curé-Mercure (Gala Mercures): 250 \$
- Fondation-école primaire La Relève 200 \$
- Opération Nez-Rouge: 500 \$
- Palliacco : 1 000 \$
- Paroisse Notre-Dame de la Rouge 225 \$
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 000\$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

7.5 RÉS. 008.01.2020 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – APPROBATION DU BUDGET 2020

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 concernant l'ensemble immobilier numéro 2370 de Labelle.

Que la contribution municipale prévue de 2 904 \$ (deux-mille-neuf-cent-quatre dollars) soit versée en février 2020.

Adoptée



7.6 RÉS. 009.01.2020 ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le gala-bénéfice du Centre de prévention du suicide le Faubourg qui aura lieu le 11 mars 2020 au Club de golf Hillsdale, au coût de 185\$ chacun.

Que cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

7.7 RÉS. 010.01.2020 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 288.11.2016 autorisant le personnel municipal à signer tous documents pour Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif a considérablement changé;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que mesdames Geneviève Gaudreau, Danielle Lacasse, Suzie Durand, Nathalie Mayer, Sandra Savard, Nicole Bouffard ainsi que Claire Coulombe, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, tous les envois postaux adressés au 1, rue du Pont, qu'ils soient spécifiquement adressés au nom de la Municipalité ou à tout autre membre du personnel ou élu.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 288.11.2016.

Adoptée

7.8 RÉS. 011.01.2020 DEMANDE À LA MRC DES LAURENTIDES POUR INSCRIPTION DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS

CONSIDÉRANT QUE les terrains vagues desservis sont une catégorie d'immeubles selon l'article 244.30 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal demande au service d'évaluation de la MRC des Laurentides d'inscrire les terrains vagues desservis dans le prochain rôle triennal d'évaluation de la Municipalité.

Adoptée



**7.9 RÉS. 012.01.2020 CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT
RELATIF AU SYSTÈME EDILEXPERT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à conclure un contrat de licence et d'abonnement de trois (3) ans avec Edilex inc. relatif au système de rédaction de documents d'appel d'offres en ligne nommé Edilexpert au coût total de 2 780,27\$ pour les trois années, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-130-00-494.

Adoptée

**8.1 RÉS. 013.01.2020 PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE
DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée

**8.2 RÉS. 014.01.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT
D'UNE PELLE À NEIGE POUR LE FORD F-250**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'une pelle à neige pour le Ford F-250 (V-37) pour un montant n'excédant pas 11 000 \$ avant taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriées de la réserve financière pour le renouvellement de la flotte de véhicules des travaux publics.

Adoptée



11.1 RÉS. 015.01.2020 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle autorise la présentation du projet de construction d'un nouveau pavillon des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Labelle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Municipalité de Labelle désigne madame Sophie Sigouin, directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

11.2 RÉS. 016.01.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approprier une somme de 1 500 \$ pour la tenue d'activités supplémentaires lors de la semaine de relâche 2020.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

11.3 RÉS. 017.01.2020 REMBOURSEMENT DES FRAIS RELATIFS AU COURS DE SAUVETEUR

CONSIDÉRANT la difficulté à recruter des sauveteurs à la piscine municipale de Labelle;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que, suite à l'embauche de nouveaux sauveteurs à la piscine municipale de Labelle, le conseil municipal autorise le remboursement de leur formation de sauveteur national, et ce, après un délai de six (6) mois suivant l'embauche.

Adoptée



11.4 RÉS. 018.01.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR UN MANDAT POUR L'INSPECTION DU PAVILLON DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater CSI Solution Inspection en bâtiment pour la réalisation d'une inspection du Pavillon des loisirs servant à décrire les anomalies qui nécessitent des travaux qui sont de nature urgente afin d'assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs ou l'intégrité du bâtiment, le cas échéant, au montant de 1 460 \$ plus les taxes conformément à leur offre de service du 19 janvier 2020.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

11.5 RÉS. 019.01.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN PRÉLIMINAIRE DU NOUVEAU PAVILLON DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, pour la réalisation d'un plan préliminaire du nouveau Pavillon des loisirs pour présentation de la demande d'aide financière, et ce, au coût de 3 480 \$ plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

15.1 RÉS. 020.01.2020 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 aux montants respectifs de cent-soixante-quatorze-mille-huit-cent-soixante-quatorze dollars et quarante-cinq cents (174 874,45 \$) et de six-cent-quatre-vingt-sept-mille-trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars et trente et un cents (687 399,31 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.



La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 021.01.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 29.

Adoptée

Robert Bergeron
Maire

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Robert Bergeron
Maire